

28 mars 2022

Début de la période de nidification : protégeons les haies !

Avec l'arrivée du printemps, de nombreuses espèces d'oiseaux démarrent leur cycle de nidification et de reproduction. Les haies bocagères constituent un lieu privilégié pour l'accomplissement de ce cycle, raison pour laquelle il est particulièrement important de les protéger pendant cette période... mais aussi le reste de l'année !

Le rôle des haies pour la biodiversité

Les haies remplissent différentes fonctions comme la protection de la ressource en eau (épuration, lutte contre le ruissellement, ...), la protection des sols (lutte contre l'érosion, enrichissement, ...) et protection de la biodiversité (corridor écologique, nidification, alimentation...). « *Pourtant, le linéaire de haies présentes dans le territoire des Pays de la Loire continue d'être réduit année après année (au niveau régional comme au niveau national, 70 % de ce linéaire a disparu depuis les années 50), notamment sous l'effet des pratiques agricoles intensives, des agrandissements de parcelles cultivées et de l'artificialisation croissante* » explique Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire. « *Le bocage relictuel peine désormais à jouer son rôle en faveur de la biodiversité, contribuant à son érosion* ».

Des destructions illégales passibles de sanctions pénales

Des arrachages et interventions brutales sur les haies nous sont très régulièrement signalées, notamment via la plateforme des [Sentinelles de la Nature](#). Ces destructions très nuisibles sont bien souvent illégales : « *Les haies constituent l'habitat de nombreuses espèces protégées, notamment les oiseaux, les chauve-souris, les reptiles, les amphibiens et les insectes* » rappelle François Halligon, président de la coordination régionale LPO Pays de la Loire. « *Ces habitats sont par conséquent eux-mêmes protégés, y compris en dehors de la période de nidification. Par ailleurs, de plus en plus de documents d'urbanisme identifient et protègent les haies, ce qui interdit leur destruction* ». La violation de ces interdictions a conduit nos associations à porter plainte auprès de la justice à plusieurs reprises au cours des dernières années, entraînant un certain nombre de poursuites judiciaires.

Les enjeux aigus de la période de nidification

La nidification, qui s'étend de mars à août, doit évidemment conduire à une vigilance particulière. Pour cette raison, les exploitants agricoles qui bénéficient des aides de la politique agricole commune ont interdiction de tailler leurs haies et arbres entre le 1^{er} avril et le 31 juillet, au risque d'une sanction financière. Cette règle n'est hélas pas respectée par certains exploitants, au détriment de la biodiversité. A l'instar de l'OFB¹, nous appelons les agriculteurs, mais aussi les collectivités et les particuliers, à prêter attention à ces enjeux afin de favoriser la biodiversité sur notre territoire !

¹<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/en-période-de-nidification-des-oiseaux-lofb-preconise-de-ne-pas-tailler-les-haies-du-15>

LIENS UTILES :

[Fiche juridique de la LPO France sur la protection des haies, arbres et boisements](#)

[Guide de gestion durable des haies – Réseau routier \(conseil départemental 44\)](#)

[Guide de gestion durable des haies par l'AFAC Agroforesterie](#)